

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 512 du 19 juillet 2023**

**Enseignement supérieur : 1 arrêté et 1 circulaire**

# [Arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 juin 2017](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047773083) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Trouver mon master »Journal officiel du 1er juillet 2023

Dans l'intitulé de l'arrêté du 16 juin 2017 susvisé, les mots : « autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé “ Trouver mon master ” » sont remplacés par les mots : « portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la saisine du recteur de région académique et dénommé “ Mon Master ” ».

A l'article 1er du même arrêté, les mots : «, de la recherche et de l'innovation » sont remplacés par les mots : « et de la recherche » et les mots : « Trouver mon master » sont remplacés par les mots : « Mon Master »

## [La circulaire du 09/06/2023](https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/ESRS2314995C) relative aux conditions de l'ouverture du bénéfice des aides spécifiques aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée inscrits dans le cadre de la procédure nationale de préinscription ParcoursupBOENJS n° 27 du 6 juillet 2023Afin d’améliorer la réussite des étudiants et de leur donner le plus large choix possible, le dispositif d’aide à la mobilité Parcoursup est reconduit pour la rentrée 2023. Il vise à accompagner les candidats lorsque des contraintes matérielles les empêchent d’envisager sereinement une mobilité qui leur permettrait de suivre une formation au plus près de leurs projets.